

École Sainte Thérèse

12 rue Rivaudeau

85710 CHÂTEAUNEUF

Tel/Fax: 02 51 68 26 66

ecole.chateauneuf.85@wanadoo.fr

<http://chateauneuf-stetherese.fr>



PREPARATION DE RENTREE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET DE REINSCRIPTION - IMPORTANT !

- Elle comporte des champs déjà complétés que vous devrez **contrôler**.
- Nous vous demandons de nous communiquer **une adresse mail** si elle n'est pas renseignée.
- Veillez à **ajouter les informations manquantes** dans toutes les rubriques.
- Chaque responsable légal veillera à tout **vérifier** et **signera** le document.
- Ce document contient des informations confidentielles qui ne sont utilisées qu'en interne.
- Tout changement en cours d'année (adresse, téléphone, etc) devra nous être communiqué.

CATECHESE ET CULTURE CHRETIENNE du CE1 au CM2 en 2019-2020

Veillez à renseigner soigneusement cette rubrique afin que nous puissions effectuer une répartition des élèves et constituer des groupes.

Nous faisons appel à tous les **volontaires** qui peuvent se rendre disponibles pour assurer des temps de catéchèse, parents ou grands-parents. Vous pouvez nous demander des renseignements à ce sujet et nous communiquer votre intention d'animer un petit groupe d'enfants catéchisés.

PUBLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur de l'établissement a été publié lors du conseil d'établissement du 20 juin. Il est consultable sur le site internet de l'école et peut vous être transmis au format papier sur demande.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE A LA RENTREE 2019

Les classes seront organisées ainsi :

TPS-PS-MS - GS - CP-CE1 - CE1-CM1 - CE2-CM2

Cette répartition a fait l'objet d'une étude approfondie en équipe pédagogique et tient compte des effectifs très inégaux entre les différents niveaux. Des regroupements hebdomadaires seront mis en œuvre pour réunir régulièrement les élèves d'un même niveau en fonction de certaines disciplines.

CONTRIBUTION DES FAMILLES 2019-2020

Le montant de la contribution des familles pour l'année 2019-2020 a été arrêté par le bureau de l'OGEC le 12 avril 2018. Il est fixé à 26,50 € mensuels (sur dix mois) par enfant scolarisé. Un demi-tarif est appliqué à partir du troisième enfant.

L'assurance scolaire et extra-scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe est incluse dans la contribution des familles. Un descriptif est joint à cet envoi.

Avant d'effectuer tout règlement, attendez de recevoir la facture qui vous sera adressée dans le courant du mois de septembre.

Sur la fiche de renseignements, précisez bien le mode de paiement choisi.

RENTRÉE SCOLAIRE : LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

L'école sera ouverte à partir du lundi 26 août pour toute demande de renseignements.

Calendrier officiel de la zone B

Un calendrier complet de l'année vous sera communiqué à la rentrée. Quelques ajustements seront possibles.

Absence : Toute absence prévue sur le temps scolaire devra nous être signalée par écrit au plus tôt, être justifiée et demeurer exceptionnelle.

HORAIRES 2019-2020 (inchangés) :

<i>matin</i>		<i>pause du midi</i>		<i>après midi</i>	
<i>accueil</i>	<i>cours</i>	<i>sortie</i>	<i>accueil</i>	<i>cours</i>	<i>sortie</i>
<i>de 8h20</i>	<i>de 8h30</i>	<i>de 12h</i>	<i>à partir de</i>	<i>de 13h45</i>	<i>de 16h30</i>
<i>à 8h30</i>	<i>à 12h</i>	<i>à 12h10</i>	<i>13h35</i>	<i>à 16h30</i>	<i>à 16h40</i>

L'accueil du matin se fera dans les classes pour tous les élèves.

FOURNITURES

Une liste sera transmise d'ici la fin de l'année scolaire et sera consultable ensuite sur le site internet de l'école.

Le chef d'établissement
X. BOILEVE